

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Transition énergétique	285

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 L1111-9, L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 et notamment son programme « Transition énergétique »,
- VU** les statuts de l'Association Atlansun adoptés le 6 juillet 2012 et modifiés le 7 juin 2016,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 mai 2018 approuvant la convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'Association Atlansun relative à l'animation de la filière solaire,
- VU** la convention pluriannuelle 2018-2020 signée le 4 juin 2018 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Atlansun relative à l'animation de la filière solaire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 avril 2019 approuvant l'avenant à la convention avec l'Association Atlansun relative à l'animation de la filière solaire our l'année 2019,
- VU** l'avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020 signé le 17 avril 2019 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Atlansun relative à l'animation de la filière solaire pour l'année 2019,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25

mai 2018 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec l'Association Énergie Citoyennes en Pays de Vilaine relative à la promotion et l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables « Energies citoyennes en Pays de la Loire »,

VU la convention pluriannuelle 2018-2020 signée le 4 juin 2018 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Énergie Citoyennes en Pays de Vilaine, relative à la promotion et l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables « Energies citoyennes en Pays de la Loire »,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 avril 2019 approuvant l'avenant à la convention avec l'Association Énergie Citoyennes en Pays de Vilaine relative à la promotion et l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables « Energies citoyennes en Pays de la Loire » pour l'année 2019,

VU l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, signé le 17 avril 2019 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Énergie Citoyennes en Pays de Vilaine relative à la promotion et l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables « Energies citoyennes en Pays de la Loire » pour l'année 2019,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 mai 2018 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec l'Association AILE relative au programme d'animation du plan biogaz,

VU la convention pluriannuelle 2018-2020 signée le 4 juin 2018 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association AILE relative au programme d'animation de la filière biogaz,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 avril 2019 approuvant l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 relative au programme d'animation de la filière biogaz pour l'année 2019,

VU l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, signé le 17 avril 2019 relative au programme d'animation de la filière biogaz pour l'année 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Etudes et structures d'appui

Relais énergies renouvelables

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 75 000 € telles que présentées en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 75 000 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, volet TEE1 ;

APPROUVE

le modèle de l'avenant-type à la convention pluriannuelle 2019-2021, figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants, conformément au modèle d'avenant-type à la convention pluriannuelle 2019-2021 pour les dossiers figurant en annexe 1 ;

Association Atlansun

ATTRIBUE

une subvention de 48 750 € à l'Association Atlansun pour l'animation de la filière solaire pour l'année 2020 pour une dépense subventionnable de 184 458,33 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 48 750 €;

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Atlansun, figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

Association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine

ATTRIBUE

une subvention de 35 000 € à l'Association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine pour l'animation du réseau régional des porteurs de projets citoyens d'énergies renouvelables en Pays de la Loire pour l'année 2020 pour une dépense subventionnable de 130 800 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 35 000 € pour l'année 2020 ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine, figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

Association AILE

ATTRIBUE

une subvention de 40 000 € à l'association AILE pour l'animation de la filière biogaz pour l'année 2020 pour une dépense subventionnable de 158 391 € TTC ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 40 000 € pour l'année 2020 ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association AILE, figurant en annexe 5 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

AUTORISE

pour l'ensemble de ces dossiers présentés au titre du rapport « Transition énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs